



Mon cas relève t-il d'un aléa thérapeutique

Par **Brigitte YRB**, le **06/02/2018** à **14:59**

Bonjour,

Je suis un multi opérée du dos en 2013 j'ai subi une reprise d'arthrodèse, trois mois après cette opération je me suis mise à boiter et avoir de très grosse douleur dans le dos. Le chirurgien qui m'a opéré m'a affirmé que cela ne venait pas de son opération et qu'il fallait que je consulte un neurologue ce que j'ai fait qui m'a fait faire de nombreux examen qui ont duré jusqu'en décembre 2017. Courant 2017 mon matériel s'est cassé spontanément. J'ai pris contact avec un professeur en orthopédie qui m'a fait passer de nombreux examen et qui m'a affirmé qu'une des greffes n'était pas prise ce qui a engendré mon état actuel et que je devais à nouveau subir une très lourde opération (l'on va remonter l'arthrodèse beaucoup plus haut) (j'ai du arrêter toute activité et je suis en invalidité catégorie 2 à 80%)
Mon cas relève t-il donc d'un aléa thérapeutique et pensez vous que je peux envoyer une demande au CRI ou que me con conseillez vous de faire. Je suis un peu scrupuleuse de faire de tout cela mais j'estime que j'ai subi un gros préjudice, psychologique, professionnel et médical je peux à peine me déplacer. Merci par avance si vous pouvez me répondre et me donner quelques conseil

Bien Cordialement
YRB 92240